RCS : CHAMBERY
Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1965 B 50056
Numéro SIREN : 076 520 568
Nom ou dénomination : ADS

Ce dépôt a été enregistré le 22/03/2022 sous le numéro de dépôt 2645

ADS
Société Anonyme au Capital social de 17.756.460 €uros
Siège social : le chalet des villards - ARC 1800 - 73700 BOURG SAINT MAURICE
SIREN : 076 520 568 - R.C.S : CHAMBERY

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2022

...

I - RESOLUTIONS SOUMISES AUX CONDITIONS DE QUORUM ET MAJORITE DES ASSEMBLEES ORDINAIRES

...

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, constate l'arrivée à échéance du mandat de commissaire aux comptes titulaire du :

Cabinet MAZARS
Parc des Glaisins
13 avenue du Pré Félin
74940 ANNECY-LE-VIEUX

et décide, sur proposition du Conseil d'Administration de renouveler son mandat, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2027.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, constate l'arrivée à échéance du mandat de commissaire aux comptes suppléant de :

Monsieur Raymond PETRONI
61, rue Henri Regnault
92400 COURBEVOIE

et décide, sur proposition du Conseil d'Administration de nommer :

CBA
61 rue Henri Regnault
92075 La Defense Cedex

pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2027.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées

SIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie conforme ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées et d'une façon générale faire ce que nécessaire.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées

Pour extrait